

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2017
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)**Sommaire**

Point 62 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non traités au titre
d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

*Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires
(suite)*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 62 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non traités au titre d'autres points de l'ordre du jour*) (suite) (A/72/23 (chap. VIII, IX, X, XI et XIII), A/72/74 et A/72/346)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** annonce que conformément à la pratique habituelle de la Commission, les représentants de territoires non autonomes seront invités à s'adresser à la Commission et les pétitionnaires à prendre place à la table qui leur est réservée, puis que les uns et les autres se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question de Guam (suite) (A/C.4/72/4)

2. **M. Tom** (Diablo Valley College Pacific Islands Students Association, Californie) dit que le peuple chamorro cultive et vénère ses terres depuis plus de 4 000 ans. Aux mains d'étrangers, ces terres ont subi des changements irréversibles. Le Gouvernement des États-Unis cherche à priver les Chamorros de leur terre natale et commet d'autres atteintes à leurs droits et à leurs ressources naturelles. Des terres sacrées ont été accaparées, sans avoir été données, puis transformées jusqu'à en devenir méconnaissables par des formes de développement étrangères à son peuple. Des milliers de Chamorros ont été chassés de chez eux par l'armée des États-Unis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et les Chamorros sans terres souffrent encore de cette injustice historique.

3. Les États-Unis ont récemment engagé une action en justice visant à effacer les droits des peuples autochtones de Guam, censés se soumettre en toute circonstance aux décisions prises par le Gouvernement fédéral et n'ont ni voix ni droits. La Chamorro Land Trust Commission a été créée pour fournir des baux aux Chamorros sans terres, mais seuls 15 % de l'île de 550 kilomètres carrés ont été mis en réserve à cette fin. Les autochtones de Guam ne devraient pas avoir besoin de l'approbation du Gouvernement des États-Unis pour utiliser des terres qui sont légitimement les leurs. La Commission doit organiser une mission de visite à Guam pour rencontrer le peuple chamorro et en apprendre davantage sur ses combats. Les Nations Unies doivent s'engager plus directement auprès des Chamorros et les sensibiliser au pouvoir d'autodétermination.

4. **M. San Nicolas**, intervenant en sa qualité personnelle d'étudiant de Guam, affirme que, trop souvent, les habitants de Guam sont privés de la

possibilité de poursuivre des études scientifiques en raison de l'éloignement et des infrastructures de la colonisation. La colonisation est une expérience qui ne serait plus approuvée à l'époque actuelle. Les siens ont été les rats de laboratoire de cette expérience. La force de son peuple est souvent sous-estimée, mais il le juge capable d'accomplir de grandes choses. La Commission a le pouvoir de lui permettre d'entrer émancipé dans un avenir radieux. Il exhorte la Commission à croire au potentiel infini du peuple de Guam.

5. **M^{me} Arroyo** (University of San Francisco Pacific Islander Collective) dit qu'elle a été choquée, en visitant un ancien village chamorro à Guam, de découvrir qu'il lui fallait un badge d'identification militaire pour visiter la maison de ses ancêtres. Nombre des terres arables ont été confisquées par la Puissance administrante pour y établir des bases militaires, laissant les populations sans moyens de survie. Beaucoup se sont enrôlés dans les forces armées des États-Unis et sont devenus dépendants des avantages du service. Déplacés de force de leurs terres, certains sont tombés dans la pauvreté. La militarisation et l'occupation des États-Unis ont empêché les Chamorros de se reconnecter avec leur passé et nombre d'entre eux ont été contraints de se réinstaller dans d'autres régions.

6. La qualité des soins de santé à Guam fait du tort aux Chamorros, et leur dépendance à l'égard de la médecine occidentale les coupe de leur médecine traditionnelle. La militarisation menace leur accès aux plantes médicinales utilisées par leurs ancêtres. Les Chamorros n'ont pu revenir à leurs pratiques autochtones en raison des destructions causées par la Puissance administrante. Le seul moyen d'apprendre leur histoire passe par leurs aînés, mais les Chamorros ne peuvent prospérer en tant que nation s'ils constituent une minorité de plus en plus faible sur leur terre mère.

7. Il est impératif que les Nations Unies envoient une mission de visite à Guam pour inciter les États-Unis à engager un processus de décolonisation. Elles doivent soutenir un projet de résolution sur Guam dont les termes condamnent les dommages graves qui seraient causés dans la partie septentrionale de Guam par les plans des États-Unis visant à construire des installations et des champs de tir pour les soldats de la Marine. Les États-Unis ont l'intention de détruire 400 hectares de forêts à sols calcaires, d'empêcher l'accès à des sites sacrés et de polluer la principale source d'eau potable de l'île sans le consentement de la population. M^{me} Arroyo invite instamment la

Commission à adopter une position ferme contre ces plans destructeurs, qui violent le droit international.

8. **M. Petersen**, intervenant en sa qualité personnelle de professeur à la City University de New York, indique qu'il a étudié les questions de l'autodétermination et de l'indépendance en ce qui concerne les possessions insulaires des États-Unis dans le Pacifique. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, après la saisie des îles sous mandat japonais, les États-Unis ont insisté pour que ces îles restent sous leur contrôle permanent. Au lieu de poursuivre cet objectif au sein du Conseil de tutelle, ils l'ont fait au sein du Conseil de sécurité, où ils disposent d'un droit de veto. C'est grâce à la ténacité de la Quatrième Commission, puis de son organe subsidiaire, que les populations micronésiennes des Palaos, des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie ont pu lutter avec succès pour l'indépendance.

9. En tant que représentant des États fédérés de Micronésie, M. Petersen a participé à de nombreuses réunions aux Nations Unies et interrogé les représentants des États-Unis sur les motifs de certaines de leurs positions. Ceux-ci répondaient qu'ils ne faisaient que suivre des instructions reçues le matin même du Département d'État à Washington. Les États-Unis n'avaient aucune idée de ce qu'ils faisaient concernant les territoires et les peuples autochtones. Les Micronésiens, par contre, avaient des plans extrêmement précis, en particulier eu égard à leurs terres et à leur situation stratégique. Les Micronésiens ont constaté que les Hawaïens se sont retrouvés marginalisés et démunis dans leur propre pays après avoir perdu le contrôle de leurs terres. Déterminés à ne pas subir le même sort, ils ont résisté aux pressions exercées par les États-Unis en faveur d'un accès permanent aux terres micronésiennes. La Micronésie ayant été le théâtre de nombreux combats durant la Seconde Guerre mondiale, ses habitants refusent catégoriquement que leurs îles soient à nouveau détruites. Ils ont rejeté les offres de protection des États-Unis, faisant observer que la seule chose qu'ils avaient à craindre était justement la présence des États-Unis. Guam est exactement dans la même situation que ces îles.

Question de la Nouvelle-Calédonie (A/C.4/72/5)

10. **M. Germain** (Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) dit que, suite à l'entrée en vigueur des Accords de Matignon, qui ont ouvert la voie à 30 ans de paix, la collaboration et le développement économique et social, le rééquilibrage politique et la redistribution des circonscriptions ont stimulé la représentation des sensibilités

indépendantistes au sein des institutions provinciales, ainsi que de l'Assemblée législative et du Gouvernement. Sur le plan budgétaire, les deux provinces indépendantistes se voient accorder la moitié des allocations alors qu'elles ne représentent qu'un quart de la population.

11. L'Accord de Nouméa est en bonne voie de mise en œuvre. La France conserve la responsabilité essentiellement en matière d'affaires étrangères, d'affaires judiciaires, de défense, d'ordre public et de monnaie. Pourtant, cela n'empêche pas la Nouvelle-Calédonie de jouer un certain rôle : elle peut devenir membre d'organisations internationales, y disposer d'une représentation et conclure des accords; elle jouit de pouvoirs judiciaires en vertu du droit civil coutumier et peut promulguer des lois; et les Calédoniens sont intégrés dans les forces de police. Avec le transfert des pouvoirs, la France a versé une indemnisation financière équivalant à 25 % du budget du territoire.

12. En vertu du contrôle qu'exerce l'autorité calédonienne sur l'économie, les stratégies de réajustement en province Nord et dans la province des îles Loyauté prévoient l'acquisition d'une part de 51 % dans la plus grande entreprise d'extraction de nickel du pays et la redistribution de plus de la moitié des terres privées disponibles aux clans kanaks. Le PIB a augmenté de 250 % pour devenir le plus élevé de la région du Pacifique après ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, tandis que le taux d'emploi a doublé. Les Calédoniens ont désormais la priorité en matière d'emploi et le salaire minimum a été doublé. Néanmoins, près d'un cinquième des familles calédoniennes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Un vaste plan de protection sociale a donc été mis en place et des progrès ont été accomplis, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Un projet éducatif calédonien mis en place en 2016 vise à répondre aux besoins des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

13. Les trois usines de nickel de Nouvelle-Calédonie ont survécu à la crise mondiale du nickel grâce à d'importants prêts et facilités accordés par le Gouvernement français. Le Gouvernement néo-calédonien a lancé un plan de diversification économique pour soutenir l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables, les exportations et l'innovation. Des mesures sont prises pour lutter contre l'inflation et accroître la compétitivité économique. Deux grandes réformes fiscales ont également été lancées.

14. La Nouvelle-Calédonie a pris ses propres engagements concernant l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en visant une production de source renouvelable représentant 100 % de la consommation d'électricité de la distribution publique d'ici à 2030, et élaboré un plan pour la conservation et le développement sain de l'ensemble de sa zone économique exclusive, inscrite sur la liste des parcs nationaux.

15. L'intégration régionale est l'une des pierres angulaires de l'émancipation et du développement de la Nouvelle-Calédonie, qui jouit du statut de membre à part entière du Forum des îles du Pacifique et qui préside actuellement la Conférence de la Communauté du Pacifique. Ce mois-ci, elle se portera candidate pour devenir membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les relations bilatérales sont le deuxième pilier de la stratégie du Gouvernement, et des accords de coopération ont été signés avec l'Australie, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon. L'intégration économique de la Nouvelle-Calédonie dans la région est resté le troisième objectif.

16. Dans le cadre des préparatifs du référendum de 2018 sur l'autodétermination, le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa a décidé d'autoriser l'inscription automatique des Calédoniens sur la liste électorale spéciale, à l'exception de ceux, Kanaks ou non-Kanaks, dont le nom n'a figuré sur aucune liste électorale générale précédente. Des solutions juridiques à ce problème, permettant de faire en sorte que leur voix puisse être prise en compte, ont depuis été trouvées. À ce jour, quelque 95 % de la population sont inscrits.

17. M. Germain remercie la Commission et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial de la décolonisation) pour leur engagement bienveillant et efficace au fil des années et leur assure que son gouvernement est à la disposition des Nations Unies pour l'organisation du référendum de 2018.

18. **M. Forrest** [Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS)] dit que le référendum de 2018 doit être libre, juste et organisé conformément à la Charte des Nations Unies. La mission d'observation électorale du Comité spécial a, en 2014, confirmé les doutes de son parti politique quant à la sincérité du mécanisme français pour l'établissement des listes électorales. Les parties doivent être rappelées à leurs obligations au titre de l'Accord de Nouméa, et le

Comité spécial doit se rendre en Nouvelle-Calédonie avant, pendant et après le référendum de 2018. La mission de la Division de l'assistance électorale des Nations Unies doit également se poursuivre.

19. L'objectif politique du FLNKS est la pleine souveraineté de la Kanaky/Nouvelle-Calédonie et la création d'un nouvel État démocratique, laïc, multiculturel et solidaire dans le Pacifique. Son parti continuera de prendre part aux différentes consultations de la population aux niveaux les plus locaux afin de diffuser sa vision d'un État indépendant, tout en plaidant pour celui-ci aux niveaux régional et européen.

20. L'Accord de Nouméa n'a pas toujours été respecté. Le transfert du pouvoir rencontre encore de réels obstacles et la gestion des ressources naturelles continue de servir des intérêts étrangers. De graves problèmes de gouvernance persistent, le gouvernement actuel étant pris dans la bataille pour les postes au sein de la nouvelle nation. Le dialogue entre les parties prenantes sur l'accession du pays à la pleine souveraineté est en suspens.

21. M. Forrest compte sur l'engagement ferme des Nations Unies au cours des mois à venir pour rétablir la bonne mise en œuvre de l'Accord de Nouméa et concrétiser la résolution 65/119 relative à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

22. **M. Rivero Rosario** (Cuba), évoquant le problème lié aux listes électorales et la mission effectuée par les experts des Nations Unies pour étudier la question, demande si les listes ont depuis été actualisées ou corrigées.

23. **M. Forrest** [Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS)] dit que le problème des 20 000 Kanaks non inscrits sur les listes électorales n'a toujours pas été réglé, d'où la demande d'assistance des Nations Unies dans les discussions avec la Puissance administrante pour veiller à ce que le vote soit irréprochable.

24. **M. Wamytan** (Groupe Union calédonienne (UC)-Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et Nationalistes au Congrès de la Nouvelle-Calédonie) dit que, avec le référendum sur l'accession à la pleine souveraineté censé être organisé dans un an, il est nécessaire que les Nations Unies examinent comment les résolutions sur le droit des peuples à l'autodétermination ont été appliquées en Nouvelle-Calédonie et qu'elles évaluent la mesure dans laquelle la France, Puissance administrante, a préparé les populations kanakes colonisées et les autres

communautés qui partagent leur destin à participer librement, réellement et de manière transparente au référendum de 2018. Le Plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme a donné instruction aux puissances administrantes de veiller à ce que l'exercice du droit à l'autodétermination ne soit pas affecté par des changements dans la composition démographique des territoires placés sous leur administration du fait de l'immigration ou du déplacement des peuples des territoires. Or cette obligation n'a manifestement pas été respectée dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, où la politique de colonisation et les critères de vote ont fait des Kanaks une minorité dans leur propre pays.

25. Les conditions de vote font l'objet de débats interminables depuis des décennies. Le FLNKS a accordé une concession politique majeure, dans le cadre des différents accords politiques, en acceptant de reconnaître également les droits des nouveaux arrivants dans le territoire. Cette reconnaissance, quoique restrictive en matière de durée de résidence, a permis de consolider la population calédonienne au fil du temps, sans lui permettre d'évoluer indéfiniment de crainte de perturber l'architecture des différents accords.

26. Malheureusement, des tentatives répétées d'outrepasser les contraintes politiques et constitutionnelles ont exacerbé les tensions entre Kanaks et non-Kanaks. Le sort des 22 780 Kanaks identifiés comme non inscrits qui, de ce fait, ne seraient pas en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination, en est un bon exemple. La manipulation, l'exploitation et la ruse déployées dans la bataille de chiffres pourraient influencer les résultats du référendum de 2018 dans les deux sens. La Puissance administrante, après avoir mené une politique de colonisation visant à modifier la composition démographique du territoire, a manqué à ses obligations et créé une source potentielle de violence et d'instabilité susceptible de perturber le déroulement du référendum. La France qui, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, exerce une influence disproportionnée mais réelle au sein des Nations Unies, a la capacité de traiter la question au sérieux. Plus récemment, le Président Macron a déclaré que le colonialisme était un crime contre l'humanité. Le droit du peuple calédonien à prendre en mains son propre avenir ne peut être sacrifié sur l'autel des intérêts supérieurs de la France. L'exercice du droit à l'autodétermination des Calédoniens est un bien trop précieux pour laisser la Puissance administrante seule en charge des opérations. Le contrôle et l'appui des Nations Unies sont indispensables à ce stade crucial.

27. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) demande quel serait le moment le plus indiqué pour une mission de visite des Nations Unies en Nouvelle-Calédonie visant à participer aux préparatifs du référendum et comment l'ONU pourrait contribuer efficacement à garantir la participation du peuple kanak à ce référendum.

28. **M. Wamytan** (Groupe Union calédonienne (UC)-Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et Nationalistes au Congrès de la Nouvelle-Calédonie) dit qu'une mission du Comité spécial, suivie d'une mission de la Division de l'assistance électorale des Nations Unies pour aider à établir les listes électorales, sera nécessaire début 2018 pour superviser la phase d'organisation du processus. La population, en particulier les Kanaks, trouverait leur présence rassurante, sachant que les mesures nécessaires seraient prises pour veiller à ce qu'ils soient pour de bon inscrits sur les listes. Lui-même se rendra prochainement à Paris pour s'entretenir avec des représentants du Gouvernement français.

29. **M^{me} Machoro** (Comité Vérité Justice de Kanaky) dit que son père, Eloi Machoro, dirigeant indépendantiste kanak du FLNKS, a été assassiné par la police française en 1985. Le Comité Vérité Justice a été créé en 2011 par les familles en quête de vérité et de justice de tous les dirigeants indépendantistes, qu'elle cite nommément, ayant été assassinés entre 1980 et 1989. La liste des morts suspects pendant la période d'insurrection kanake contre le colonialisme français est, quant à elle, bien plus longue. En effet, l'État colonial s'est occupé sommairement de ceux qui souhaitaient suivre la voie de l'indépendance. Tous ces décès sont couverts par une amnistie – prouvant que la France est en réalité responsable – qui jette un voile sur leurs circonstances et empêche tout procès. Depuis 2012, son organisation a plusieurs fois demandé, en vain, la réouverture des dossiers visés par l'amnistie.

30. Le Comité Vérité Justice a le droit de connaître la vérité. M^{me} Machoro s'est adressée à la Commission pour obtenir justice et lui a demandé son appui pour obtenir de la Puissance administrante la divulgation des documents secrets en question. Bien que l'accent soit mis, en Nouvelle-Calédonie, sur la réconciliation et le destin commun, parvenir à la réconciliation ne sera pas possible sans véracité ni justice. La vérité sur les assassinats politiques en Kanaky doit être mise au jour et l'honneur des victimes doit être restauré.

31. **M. Yanno** (Mouvement populaire calédonien), prenant la parole en tant qu'opposant à l'indépendance vis-à-vis de la France, dit que quatre groupes non indépendantistes ont uni leurs forces pour garantir aux

Calédoniens un avenir de paix, en France, au-delà de 2018. La grande majorité des Calédoniens souhaite rester française. Bien que près de 30 000 électeurs calédoniens sur un total de 190 000 seront dans l'impossibilité de voter en raison de concessions réciproques, tous les observateurs s'accordent à dire que la majorité des Néo-Calédoniens n'est pas favorable à l'indépendance. L'indépendance de la Nouvelle-Calédonie n'est pas inéluctable. Le référendum doit être mené de manière transparente, juste et légitime de façon à ce que le résultat soit incontestable. Contrairement à ce qu'affirment certains dirigeants indépendantistes, les listes électorales en Nouvelle-Calédonie n'ont pas été truquées et ne présentent aucune irrégularité. Les observateurs des Nations Unies en poste dans les comités chargés d'élaborer ces listes peuvent attester de leur légitimité. Ils doivent assumer leur rôle d'observateur jusqu'à la finalisation des listes définitives, ainsi que dans le cadre des préparatifs du référendum de 2018 et de la conduite de ce dernier.

32. La Nouvelle-Calédonie est un cas particulier parmi les territoires non autonomes. En effet, bien que les deux parties soient adversaires politiques, elles se sont partenaires dans le cadre de deux accords successifs : la signature des Accords de Matignon et celle de l'Accord de Nouméa; il faut donc espérer qu'elles continueront à forger ensemble un avenir commun.

33. **M^{me} Boewa-Mi** (Tous calédoniens) dit que, en tant que femme calédonienne de sang mixte mélanésien et français, elle est fière et heureuse de vivre avec deux cultures. La France a garanti la paix et l'harmonie entre les communautés en Nouvelle-Calédonie, et même au sein des tribus, tout en faisant respecter les droits de l'homme, la justice et l'égalité de traitement. Le modèle social français permet de bénéficier d'une bonne qualité de vie, de soins de santé, de logements publics à faible coût pour les plus démunis et de pensions de retraite. L'enseignement gratuit calqué sur le système français jusqu'au niveau universitaire permet d'accéder à des postes de haut niveau.

34. La Nouvelle-Calédonie est très faiblement peuplée et serait incapable d'assurer sa propre défense ou de protéger ses habitants contre des menaces telles que le terrorisme ou les changements climatiques. Forcée de faire appel à d'autres pays, elle redeviendrait dépendante et les tensions interethniques échapperaient à tout contrôle. Les différents points de vue des groupes indépendantistes et non indépendantistes doivent être respectés, et pourront s'exprimer lors du référendum à venir. L'indépendance est une notion

romantique dépourvue de toute base solide. Le bien-être de la population ne doit pas être sacrifié pour cet idéal et les avantages des Calédoniens dans le cadre des arrangements actuels ne doivent pas être abandonnés au profit d'un avenir incertain. La décolonisation est possible sans indépendance.

Question du Sahara occidental (A/C.4/72/7)

35. **M. Rosemarine**, intervenant en sa qualité personnelle de spécialiste du droit international, dit que la proposition marocaine d'autonomie est juste et souple puisqu'elle offre une large part d'autodétermination au peuple sahraoui, en mettant l'accent sur les négociations avec toutes les parties. Elle est également visionnaire, car son objectif est de construire une société démocratique fondée sur l'état de droit, la garantie des libertés et le développement. Le peuple sahraoui occuperait des postes à responsabilité dans les institutions de la région et bénéficierait des ressources financières dont il a besoin. On peut assurément faire confiance au Maroc pour honorer sa proposition. Le Gouvernement a réagi au Printemps arabe en adoptant des réformes démocratiques durables et en stimulant la croissance économique, et ce, sans effusion de sang. Citant l'exemple de la future rupture entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, que la majorité des Britanniques jugent potentiellement catastrophique pour leur économie, M. Rosemarine prévient que le Sahara occidental, avec sa population et son économie minuscules, court un risque de déstabilisation encore plus élevé, a fortiori dans la mesure où la région est sous l'emprise de milices fanatiques et ravagée par les guerres civiles.

36. **M^{me} Scholte** (US-Western Sahara Foundation) dit que les Sahraouis du Sahara occidental sont un peuple intègre et digne ayant foi dans les principes directeurs Nations Unies. Les partisans de l'autodétermination des Sahraouis sont ceux qui croient en la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les partisans de la position du Roi du Maroc sont soit ignorants des faits, soit contraints ou soudoyés par le Gouvernement, qui a financé la propagande extravagante visant à cacher la vérité et à entraver les progrès sur la question. Contrairement aux assertions marocaines selon lesquelles le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario) serait engagé dans des activités liées au terrorisme, les Sahraouis, en dépit d'atroces violations des droits de l'homme par le Maroc contre des hommes, des femmes et des enfants innocents, n'a jamais eu recours au terrorisme et a toujours respecté les termes du cessez-le-feu.

37. Le non-respect de son mandat par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et son échec en matière de contrôle du respect des droits de l'homme par les deux parties ont abouti à de nombreux événements tragiques. Les Sahraouis du Sahara occidental occupé sont confrontés à la torture, à la détention et aux disparitions. La plupart des Sahraouis vivent dans des camps de réfugiés sordides en Algérie depuis 1975, et certains n'ont jamais vu leur patrie. Les Nations Unies récompensent l'invasion, l'agression et la violence. La situation du Sahara occidental demeure inacceptable. Ayant échoué à organiser un référendum, les Nations Unies doivent demander au Roi du Maroc de mettre fin à l'occupation illégale du Sahara occidental par son pays.

38. **M. Lippiatt** (WE International, Inc.) dit, en sa qualité de militant des droits de l'homme familier des camps de Tindouf, que les Sahraouis, loin d'être des terroristes, ne souhaitent qu'un règlement pacifique qui leur permettrait de retourner dans leur pays. Ils doivent être protégés contre les violations délibérées des droits de l'homme commises par le Gouvernement marocain. Leur droit à l'autodétermination a été reconnu par la Cour internationale de Justice, l'Union africaine et plus de 70 États souverains. Il exhorte les Nations Unies à prescrire la surveillance de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental par la MINURSO et à faire aboutir le référendum promis de longue date pour l'indépendance du territoire. Les mécanismes de défense des droits de l'homme au Maroc, qui se sont toujours détournés du peuple sahraoui, ne peuvent assurer un suivi impartial et ne le feront pas.

39. Bien qu'il soit partie à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Gouvernement marocain ne s'est pas conformé à ses obligations juridiquement contraignantes. La création du Conseil national marocain des droits de l'homme est une farce et un simulacre. La liberté de réunion est inexistante dans ce territoire où la présence policière est forte, et où les Sahraouis sont torturés, enfermés dans des centres de détention secrète, privés d'emploi et d'éducation et empêchés de mener leur vie nomade traditionnelle, tandis que le personnel de la MINURSO, témoin silencieux, regarde faire dans l'indifférence. Le rejet de la surveillance indépendante du respect des droits de l'homme par le Roi du Maroc revient à approuver les violations des droits de l'homme.

40. La communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que le droit international soit respecté et à ce que le processus de décolonisation des Nations

Unies, articulé autour du référendum promis sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, soit mené jusqu'à sa conclusion logique.

41. **M. Gherieb** (École nationale supérieure de sciences politiques, Alger) dit que le peuple sahraoui a le droit à la justice. La colonisation du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, doit cesser. Quarante-deux ans après l'invasion marocaine, le peuple sahraoui attend encore que se tienne le référendum promis. Malgré tous les efforts des Nations Unies et du Secrétaire général, le Maroc ne respecte pas ses obligations. De toute évidence, eu égard à la manière dont il se comporte en territoire occupé, le Maroc a appris de l'ancienne puissance colonialiste. En outre, les personnes vivant dans les camps de réfugiés n'ont pas été traitées avec respect. La communauté internationale n'a pas encore pleinement compris la situation du peuple sahraoui. Un embargo sécuritaire, mais aussi économique, a été imposé, tandis que la MINURSO n'a pas été en mesure de faire respecter les droits de l'homme ou d'organiser le référendum. Le peuple sahraoui demande son indépendance de toute urgence.

42. **M. Taleb** (Youth for Youth Development) déclare être né et avoir grandi dans les camps de réfugiés de Tindouf. Sa famille a fui leur domicile au Sahara occidental occupé après que les forces marocaines l'ont bombardé au napalm et au phosphore, des substances interdites au niveau international. Lui et sa famille ont trouvé refuge en Algérie, dont l'appui noble et courageux apporté à son peuple contre les tentatives du Maroc visant à les exterminer mérite une reconnaissance internationale.

43. Il félicite les Nations Unies pour leur reconnaissance juridique de la situation comme une question de décolonisation et un problème d'occupation. Il ne reste plus qu'à la traiter en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et en veillant à ce que tous les membres du Conseil de sécurité, y compris la France, la respectent plutôt que de soutenir un régime envahisseur tel que celui du Maroc en opposant son veto à toute résolution comprenant un mandat relatif aux droits de l'homme de la MINURSO. L'occupation marocaine du Sahara occidental s'est traduite par une violation massive des droits de l'homme, largement documentée par les organisations africaines et internationales de défense des droits de l'homme. Depuis son invasion, le Maroc a continué d'exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental, notamment les zones de pêche et les phosphates. Cette occupation est un crime grave et constitue un obstacle majeur à la réalisation du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et

à l'indépendance. La MINURSO, dont l'effectif compte 300 personnes, se voit accorder un budget annuel de 56 millions de dollars pour ne rien faire, n'étant pas parvenue à organiser un référendum ou à veiller au respect des droits de l'homme au Sahara occidental. Les 200 000 réfugiés sahraouis, quant à eux, ont désespérément besoin de fonds.

44. Les Sahraouis forment un peuple pacifique. Ils espèrent qu'une solution pacifique aboutira à la restitution de leurs droits sur leur pays. Cependant, au bout de 42 ans d'exil dans des conditions très dures, leur patience s'amenuise. L'impasse actuelle et la faiblesse des Nations Unies pourraient conduire à l'éclatement d'une guerre dont on ignore les répercussions. Déterminés à lutter pour leur indépendance par tous les moyens légitimes, ils sont prêts à en mourir, si tel est le prix à payer pour la liberté et la dignité.

45. **M^{me} Stame** (Internazionale Femminile Democratica di Centro), évoquant l'histoire d'une jeune fille sahraouie des camps de Tindouf adoptée par une famille espagnole, dit que celle-ci a été enlevée, en revenant dans les camps pour rendre visite à sa famille biologique, par les milices du Front Polisario. Au bout de deux ans de lutte pour sa libération, son père adoptif a appris qu'elle était détenue contre son gré sous surveillance étroite. Contrainte à un mariage forcé, elle a tenté de se suicider il y a deux mois à peine.

46. Même les efforts déployés par le Gouvernement espagnol pour la faire libérer ont été rejetés, les dirigeants du Front Polisario ne souhaitant pas créer de précédent étant donné qu'au moins 150 autres filles sahraouies se trouvent dans la même situation. Si cette fille tentait une nouvelle fois de se suicider, la communauté internationale ne pourrait invoquer l'ignorance. C'est ainsi que le Front Polisario et ses protecteurs font respecter la liberté de circulation et respectent les droits de l'homme.

47. **M. Ahmed** (Sahrawi Association USA) dit que son ONG, la première à représenter le peuple sahraoui de la diaspora, cherche à sensibiliser les Américains à la lutte du peuple du Sahara occidental et à faire en sorte que ceux qui se rendent complices de l'occupation marocaine répondent de leurs actes. Après 42 ans d'occupation, le Maroc continue de commettre de graves violations des droits de l'homme, y compris des détentions inhumaines, des actes de torture et des meurtres. Le procès aux motifs politiques des militants de Gdeim Izik a montré le vrai visage du Gouvernement marocain. La liberté d'expression est déniée et les voix sahraouies indépendantes sont étouffées par un régime de terreur. Enfin, les

ressources naturelles du territoire sont exploitées en refusant au peuple sahraoui la souveraineté dans son pays.

48. Malgré les innombrables résolutions du Conseil de sécurité appelant au respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, le Maroc et ses puissants alliés, comme la France, ignorent ou compromettent chaque effort visant à parvenir à un règlement pacifique. Ils entravent systématiquement la tenue du référendum convenu depuis 1991 par les Nations Unies, lequel permettrait au peuple sahraoui de choisir entre la pleine indépendance et l'intégration au Maroc.

49. Le Sahara occidental est écartelé entre l'espoir qu'il place dans l'équité du droit international et le désespoir qui l'étreint face à l'apathie du monde. En colère et frustrés par l'absence de progrès, la plupart des jeunes Sahraouis considèrent la reprise de la guerre comme le seul moyen de sortir de l'impasse. Ils ont besoin de mesures concrètes et d'engagements réels de la part du Conseil de sécurité. Si les Nations Unies semblent réticentes à donner suite à ce projet de référendum, c'est essentiellement en raison d'un manque de volonté de la part des États Membres.

50. La France doit cesser de saper les efforts de la Commission. La Commission, quant à elle, doit mettre en place un mécanisme de défense des droits de l'homme qui garantissent aux Sahraouis la liberté d'expression. Le Maroc et toutes les parties concernées doivent s'installer à la table des négociations animés d'une volonté politique sincère et d'une véritable foi dans la paix et la justice.

51. **M^{me} Basinet**, prenant la parole à titre personnel, dit qu'elle cherche à défendre la propriété intellectuelle sahraouie et à dénoncer la partialité des médias ou la fausseté pure des informations diffusées, qui détournent l'attention des vrais problèmes. Depuis près de deux décennies, les Sahraouis sont ignorés par un système médiatique mondial manipulé qui favorise 1 % de la population mondiale au détriment des 99 % restants. Les Sahraouis doivent être félicités et protégés car leur aspiration à l'autodétermination et au règlement pacifique du conflit est un exemple pour le monde. Les sociétés déplacées font preuve de détermination et d'ingéniosité et possèdent de vastes connaissances. La communauté internationale doit assurer la sauvegarde de la propriété intellectuelle des Sahraouis, souvent leur seule possession, ainsi que protéger leurs ressources et les accompagner sur la voie de l'autodétermination.

52. **M^{me} Thomas**, intervenant en sa qualité personnelle d'avocate, dit que si les Marocains du

Sahara occidental ont prospéré ces 15 dernières années, les Sahraouis, au sein du territoire et dans les camps de Tindouf, continuent de croupir dans des conditions déplorables. La seule solution réside dans la tenue du référendum qui leur a été promis il y a des années. En tant que responsable des affaires juridiques à la MINURSO dans les années 90, quand l'ONU tentait de mettre en œuvre le référendum, elle a participé à l'identification des personnes habilitées à voter conformément aux critères convenus par les parties. Toutefois, peu après la publication de la liste des électeurs inscrits en 1999, le Maroc, dont les tentatives de gonflement de cette liste avec des candidats non qualifiés ont échoué, a décidé de se retirer du processus référendaire, conscient qu'en cas de tenue d'un référendum réellement équitable, il aurait de fortes chances de le perdre. Malheureusement, les Nations Unies lui ont permis de le faire plutôt que de défendre les droits des Sahraouis en vertu du droit international et de leur accord de cessez-le-feu. L'affirmation du Maroc selon laquelle le référendum a été annulé pour des motifs techniques ou en raison de désaccords insurmontables quant aux critères d'admissibilité est un pur mensonge.

53. Il n'est pas trop tard. Les Nations Unies peuvent encore organiser un référendum. Aucune raison technique, logistique ou juridique ne peut justifier d'en empêcher la tenue. Seule compte la volonté des Nations Unies de s'élever une fois pour toutes contre l'intransigeance du Maroc. M^{me} Thomas demande instamment aux membres de la Commission d'avoir le courage de le faire.

54. En réponse à la déclaration faite par le premier orateur sur la question, elle dit que comme le Maroc n'a honoré aucune des promesses qu'il a faites aux Sahraouis par le passé, ces derniers ne peuvent se fier que de manière limitée à celles qui figurent dans la proposition d'autonomie. En effet, il serait insensé de croire à toute promesse des Marocains.

55. M^{me} Lenz (Not Forgotten International), se référant à son expérience de la vie dans les camps sahraouis, où son organisation a assuré une présence permanente au cours des deux dernières décennies, dit que les Sahraouis ont créé un lieu de refuge dans le désert vaste, hostile et stérile du Sahara. Leur humanité est restée vive malgré le traumatisme et les horreurs de la guerre qu'ils ont traversés, leur déplacement du fait d'une invasion militaire et leur abandon par les pays qui en sont responsables. Les signes de vie sont partout : les hommes se créent des emplois, tandis que les femmes font preuve d'une grande dignité, de courage et d'ingéniosité pour prendre soin de leur famille. Les mariages et les naissances sont célébrés

avec exubérance et les peines profondes sont partagées par tous quand des êtres chers sont inhumés dans une autre terre que celle de leur pays d'origine.

56. Tout étranger ou ami est accueilli par la cérémonie des trois thés et une conversation honnête. Malgré la trahison des gouvernements et les promesses brisées, les Sahraouis ont conservé leur sens de l'honneur vis-à-vis d'autrui et respectent la valeur humaine. Les valeurs anciennes de leur patrimoine bédouin sont manifestes : patience, hospitalité, générosité et désir de plaire à Dieu grâce à qui ils continuent d'exister.

57. Au cours de sa première visite dans les camps de réfugiés en 1999, M^{me} Lenz a été contactée par un membre du personnel de l'ONU listant le nom des votants habilités à participer au référendum prévu. Elle se demande pourquoi, au cours des deux décennies qui ont suivi, elle n'a plus jamais pu constater de manière factuelle les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir le référendum dans les camps. Elle demande instamment à la Commission d'accorder leur vote aux Sahraouis.

58. M^{me} Njapau, s'exprimant à titre personnel, dit qu'il est historiquement inexact de réduire la situation du Sahara occidental à une question de décolonisation. Il convient plutôt de l'envisager comme un vestige de la guerre froide et de la fracture idéologique entre l'Orient et l'Occident. Elle doit être abordée sous l'angle de la décolonisation singulière du Maroc, qui, après avoir été divisé entre deux puissances coloniales, a recouvré progressivement ses territoires après l'indépendance, le dernier d'entre eux étant la région du Sahara suite au retrait de l'Espagne en 1975. Nul ne s'est opposé à la récupération de quelque autre partie de ce qui fut le Sahara espagnol jusqu'à ce qu'il s'agisse de cette ultime région méridionale. La population locale du Sahara occidental s'est exprimée en faveur de la proposition d'autonomie avancée par le Maroc. M^{me} Njapau espère que l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, récemment nommé, guidera les parties vers la négociation d'un règlement politique fondé sur cette proposition.

59. Le règlement du conflit du Sahara occidental revêt une importance capitale pour la paix et la sécurité en Afrique et permettra de lever un obstacle majeur à l'intégration et au développement de l'Afrique du Nord. Le Maroc doit être félicité pour son retour au sein de l'Union africaine.

60. M^{me} Lourenço (Fundación Sahara Occidental), prenant la parole en tant que militante des droits de l'homme, dit que le Maroc est un occupant illégal.

Aucun doute ne plane quant aux graves violations des droits les plus fondamentaux des Sahraouis sous occupation ou aux souffrances des réfugiés dans les camps de Tindouf depuis plus de 41 ans ni quant au mur de séparation miné, au pillage des ressources naturelles qui a appauvri les Sahraouis ou à l'évolution démographique du territoire avec l'implantation de centaines de milliers de colons. Le Maroc ne veut pas d'un référendum car il sait qu'il perdra. Il propose une option d'autonomie parce qu'il a désespérément besoin des ressources sahraouies pour survivre.

61. Le procès politique lors duquel les prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik ont été condamnés à la prison à vie n'a pas mis au jour de preuves de crimes ou de violences autres que les documents signés sous la torture et le témoignage des tortionnaires. Un certain nombre de ces prisonniers sont actuellement en grève de la faim et, en violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève), ont été dispersés dans sept prisons différentes.

62. Détaillant les méthodes de torture odieuses pratiquées par les Marocains à l'encontre des prisonniers sahraouis, ainsi que leur recours aux meurtres et aux enlèvements, elle dit que l'erreur du peuple sahraoui aura été de croire que le cessez-le-feu qu'ils ont signé en 1991, sous les auspices des Nations Unies, serait respecté. Les Sahraouis n'ont jamais eu recours à la violence et attendaient patiemment le référendum. Le Royaume du Maroc, quant à lui, ne respecte ni le cessez-le-feu ni les nombreux pactes internationaux qu'il a ratifiés. Les Sahraouis sont pour le monde un exemple de résistance pacifique, mais sont sanctionnés par la complicité silencieuse et l'inaction de la communauté internationale, ainsi que par l'incapacité de cette dernière à les protéger et à garantir leurs droits.

63. **M^{me} Ouled**, intervenant en sa qualité personnelle d'avocate et membre du barreau de Paris, dit que le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, interdit les pires actes susceptibles d'être perpétrés par des êtres humains afin de protéger chaque victime. Chaque jour, pourtant, le Royaume du Maroc viole le droit international humanitaire en toute impunité. Le Sahara occidental est occupé par le Maroc. C'est un fait objectif. Cette occupation est inadmissible, et il convient de rappeler à quiconque tente de la défendre comment les mythes fondateurs ont été utilisés pour justifier des crimes contre l'humanité.

64. En rejetant le terme « occupation », le Maroc refuse d'appliquer le droit international humanitaire, peut-être parce qu'il craint que l'application de la quatrième Convention de Genève ne remette en question le mythe selon lequel le Sahara occidental lui appartiendrait depuis des temps immémoriaux. La position marocaine renvoie à des temps anciens lors desquels la force l'emportait sur la loi. Le droit international humanitaire ne peut être soumis à la bonne volonté de chaque partie à un conflit et subordonné à l'intérêt d'un État, son but étant précisément de protéger l'individu contre l'État.

65. En tant qu'avocate, lors du procès de Gdeim Izik, de 24 militants et défenseurs de l'autodétermination sahraouie détenus pendant plus de sept ans suite au démantèlement du camp de Gdeim Izik, elle tient à signaler que ses clients ont demandé l'application de la quatrième Convention de Genève, qui interdit, entre autres, le transfert à l'extérieur du territoire occupé et le viol.

66. **M^{me} Smith** (Potomac School), s'exprimant sur la base de son expérience de lycéenne travaillant avec les Sahraouis à Tindouf, en Algérie, dit qu'il est immoral que le monde reste les bras croisés pendant que les réfugiés sahraouis vivent à peine au niveau de subsistance malgré leur culture extrêmement progressiste. Le moment est venu de régler la question du Sahara occidental car le nombre de réfugiés dans le monde atteint un niveau sans précédent alors que les ressources pour subvenir à leurs besoins restent inchangées.

67. Il existe une solution claire et réaliste au dilemme des réfugiés sahraouis. La Charte et de nombreuses résolutions des Nations Unies reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Pourtant, malgré la création de la MINURSO et maintes promesses, aucun référendum n'a été organisé et les familles restent divisées. Le Maroc et ses forces d'occupation illégale ne doivent plus pouvoir empêcher la communauté internationale de reconnaître les droits des Sahraouis. La liberté du Sahara occidental doit figurer au premier rang des priorités des Nations Unies. Bien que le processus de libération puisse s'avérer ardu, des mesures immédiates visant à garantir l'exécution du mandat de la MINURSO s'imposent pour protéger les droits des Sahraouis, honorer l'engagement de la communauté internationale vis-à-vis de leur autodétermination et rétablir la crédibilité des Nations Unies.

68. **M^{me} Warburg** (Freedom for All), dit que son organisation peut témoigner, sur la base des visites régulières menées au Sahara occidental, des

investissements substantiels réalisés en faveur des infrastructures, des services de base et des populations vivant dans le territoire, ainsi que des progrès constants accomplis en matière de droits de l'homme et des réformes économiques, judiciaires et sociales lancées.

69. En revanche, les réfugiés confinés dans les camps de Tindouf continuent de souffrir de pénuries alimentaires et d'un accroissement de la malnutrition, du déni systématique de leurs droits fondamentaux et du détournement de l'aide humanitaire par le Front Polisario. Le recensement et l'enregistrement de la population de Tindouf sont indispensables pour déterminer le nombre exact de réfugiés et leurs besoins et pour lutter contre le vol de l'aide. La qualité de l'enseignement dans les camps est faible; en l'absence d'écoles secondaires, quelques jeunes privilégiés poursuivent leurs études à Alger ou à l'étranger et nombre d'entre eux sont peu enclins à revenir à Tindouf. En effet, le représentant du Front Polisario à Cuba a récemment demandé que les diplômés de médecine obtenus par des lauréats sahraouis dans ce pays soient envoyés à Tindouf pour veiller à ce que ces derniers reviennent dans les camps. La désaffection vis-à-vis du Front Polisario est généralisée et le manque de perspectives d'avenir a poussé de nombreux jeunes sahraouis à rejoindre des organisations terroristes ou l'armée algérienne. Le trafic de drogues par le Front Polisario est la cause d'affrontements meurtriers entre factions rivales faisant des victimes parmi les femmes et les enfants.

70. Son organisation estime que la proposition marocaine d'autonomie du territoire peut résoudre le conflit et permettrait aux réfugiés de Tindouf de bénéficier des mêmes perspectives que leurs proches du Sahara occidental.

71. Suite à une objection de **M. Rivero Rosario** (Cuba) concernant l'évocation de son pays, qui n'est pas un sujet à l'ordre du jour, le **Président** exhorte les pétitionnaires à s'en tenir à l'ordre du jour.

72. **M. Abba** (membre du Conseil, région de Laayoune-Saguia el-Hamra) dit qu'en tant que Sahraoui démocratiquement élu, il représente la région comprenant les villes de Laayoune, Boujdour, Smara et Tarfaya, au Sahara marocain, autrement dit les provinces du Sud. De vrais Sahraouis ont participé massivement aux élections dans les deux régions du Sahara marocain. Les membres des deux conseils régionaux gèrent leurs propres affaires locales et, pour la période 2015-2021, disposent d'un budget conjoint de 7,7 milliards de dollars. Dans le cadre du nouveau modèle de développement lancé en 2015 dans les

provinces du Sud par le Roi du Maroc, le secteur privé a fourni 54 % du budget et le Gouvernement, 46 %. Les projets actuels vont du développement économique et industriel à l'agriculture et la pêche, en passant par la santé, les technologies de pointe, l'éducation et les infrastructures, avec un investissement considérable réalisé dans la construction de la première route reliant le Sahara à l'Atlantique. À la fin de leur mandat, les conseils régionaux sahraouis rendent des comptes à la population et présentent un exposé détaillé des dépenses budgétaires et des évaluations de projets. L'un des principaux objectifs de ce conseil régional est de doubler le PIB de la région en élaborant des projets, en multipliant les perspectives d'emploi et en collectant des fonds afin de rendre la population sahraouie autonome.

73. En tant que représentants légaux de la population locale majoritairement sahraouie, lui et ses collègues écoutent les administrés, leur parlent, partagent leurs préoccupations quotidiennes et promeuvent leur bien-être. Ils sont les représentants légitimement élus du peuple sahraoui, et personne d'autre ne peut prétendre parler en leur nom en ce qui concerne la question du Sahara occidental.

74. **M^{me} Bahaijoub** (Family Protection) dit que la question en jeu n'est pas celle de savoir si le Sahara occidental fait partie du Royaume du Maroc, mais pourquoi les Sahraouis sont séquestrés dans les camps de Tindouf au sud-ouest de l'Algérie.

75. La transparence règne dans toute la région régie par Maroc : lorsque des infractions pénales sont commises, les autorités agissent rapidement et de façon appropriée, en démontrant une réelle volonté d'améliorer les droits et le bien-être de ses citoyens. La vie s'est considérablement améliorée pour tous les Marocains, et notamment pour les femmes. Au Maroc, les femmes font partie intégrante des institutions, de la vie politique et de l'économie, et jouissent d'un large éventail de droits civils ainsi que de droits de la famille en vertu du Code marocain de la famille de 2004, l'un des plus progressistes du monde arabe. Les femmes prennent aussi une part active à l'autonomie de la région, dans le cadre du plan d'autonomie marocain, en exerçant leur droit de vote et en se présentant aux élections.

76. La majorité des femmes des camps de Tindouf, quant à elles, sont défavorisées, marginalisées, et se voient privées de leur liberté de circulation. Seules les femmes étroitement liées aux dirigeants du Front Polisario se voient confier des postes de responsabilité et jouissent de privilèges tels que les voyages à l'étranger. **M^{me} Bahaijoub** a reçu des informations de

première main de femmes qui, dans les camps, ont été privées de leurs droits fondamentaux, forcées de se marier ou victimes d'exclusion et d'agressions sexuelles. Il est avant tout nécessaire de procéder à un recensement pour permettre à la communauté internationale de compter le nombre exact de réfugiés, de faire l'inventaire de leurs besoins et de protéger les personnes vulnérables.

77. **M. Laassel** (Maroc) fait observer que certains pétitionnaires ont ignoré les avertissements de la présidence en brandissant des drapeaux. Il demande au Président de rétablir l'ordre dans la salle de conférence et d'expulser les perturbateurs.

78. **Le Président** rappelle aux pétitionnaires que les drapeaux ne sont pas autorisés dans la salle de conférence et que les orateurs ne doivent pas s'écarter du sujet. Les pétitionnaires doivent respecter les règles relatives à la participation aux réunions de la Commission. L'objectif est d'éviter tout type de différend en réunion.

79. **M^{me} Hardin** (Priority PR Group) dit que lors des pourparlers de Manhasset en 2007 et 2008, les médias ont donné un aperçu de la réticence du Front Polisario à négocier en toute bonne foi. La tentative du Secrétaire général de relancer les négociations entre le Maroc et le Front Polisario est un signe encourageant et, là encore, une couverture médiatique équitable et neutre permettrait au public de se faire une juste idée de la mentalité des négociateurs. De toute évidence, la question du Sahara occidental ne peut être réglée avec hostilité ou fermeture d'esprit.

80. Ceux qui souffrent au Sahara occidental sont dans l'incertitude depuis 42 ans et doivent pouvoir s'exprimer. Ceux qui reviennent dans les camps, autant que ceux qui ont été incarcérés, éprouvent des difficultés à se réinsérer dans la société civile mais, souvent, ne savent même pas comment s'y prendre; ceux-là aussi doivent être entendus.

81. Dans l'attente, depuis des années, de voir la question du Sahara occidental résolue et l'autonomie approuvée, son agence de relations publiques s'emploie à montrer au grand public, par le biais d'une campagne de relations publiques honnête, les attitudes respectives et l'atmosphère des pourparlers finaux afin de révéler si les deux parties travaillent de bonne foi à la recherche d'une solution.

82. **M^{me} Erb** (Oasis Teaching Ministries, Inc.) dit que le Front Polisario a beau saluer le blocage dans les ports de transit des cargaisons de phosphate du Sahara occidental comme une victoire, ceux qui subissent les conséquences de telles actions sont les Sahraouis eux-

mêmes. En fait, 100 % des bénéfices de la vente des phosphates extraits dans cette région y sont réinvestis et bénéficient directement à la population locale par le biais de contrats de sous-traitance avec des entreprises locales. En outre, 76 % de la main-d'œuvre employée dans l'extraction du phosphate provient de la région méridionale. Le Ministre danois des affaires étrangères, dont le gouvernement s'est pourtant joint au boycottage, en a apporté la confirmation en déclarant que l'importation de produits du Sahara occidental était légale et profitait à ses habitants. En outre, selon l'auteur Saul Alinski, le boycottage affaiblit la liberté d'expression et, à long terme, nuit aux personnes se situant en bas du spectre économique, celles qui, sans emploi, ne peuvent subvenir aux besoins de leur famille.

83. Les véritables victimes des boycottages régulièrement menés par le Front Polisario sont les personnes qui vivent et travaillent au Sahara occidental ainsi que celles qui vivent dans la pauvreté dans les camps, pour lesquelles les 16 objectifs de développement durable ne sont qu'un rêve. Les jeux politiques doivent cesser et le plan d'autonomie marocain doit être approuvé. Les familles séparées depuis plus de 40 ans seraient ainsi réunies.

84. **M^{me} Eads** (Capitol Hill Prayer Partners) dit qu'elle a exhorté les membres du Congrès des États-Unis, ainsi que les ambassadeurs et autres dirigeants, à agir au nom des réfugiés sahraouis en vue de faciliter le retour dans leur pays. De nombreux dirigeants parlementaires manifestent leur intérêt et suivraient l'action menée par les Nations Unies en faveur des Sahraouis du Sahara occidental et des réfugiés de Tindouf.

85. L'une des raisons invoquées pour expliquer l'incapacité à organiser le référendum est le refus du pays hôte d'autoriser un recensement de la population dans les camps. L'oratrice appelle donc la Commission à examiner le plan d'autonomie proposé par le Maroc, que le Conseil de sécurité a décrit comme une initiative sérieuse et crédible pour le règlement de la question du Sahara occidental. Elle leur a assuré de ses prières et de son soutien pour évaluer avec soin les options qui s'offrent à eux et chercher à prendre la bonne décision.

86. **M^{me} Huff** (Teach the Children International) dit que lorsque l'Office européen de lutte antifraude a révélé que de grandes quantités d'aide humanitaire avaient été vendues au marché noir par certains dirigeants du Front Polisario et à leur profit, elle a enfin compris pourquoi les conteneurs de fauteuils roulants ordinaires et spécialisés, destinés aux

personnes handicapées dans les camps de Tindouf et auxquels elle a elle-même consacré plusieurs jours de recherche, en vain, n'étaient jamais arrivés à destination. Le comportement des membres du Front Polisario révèle un mépris flagrant pour les personnes mêmes au nom desquelles il prononce des déclarations politiques à l'intention de la communauté internationale. Cette attitude témoigne du manque de jugement des dirigeants. Un enfant dépendant de l'aide alimentaire acheminée dans les camps souffre certes déjà du manque de nourriture, mais peut finir affamé si les aliments qui lui sont destinés sont vendus ailleurs, sur le marché noir. Cette pratique doit cesser car elle ne fait qu'inciter d'autres opportunistes à profiter des personnes mêmes que la Commission s'efforce d'aider.

87. **M. Huff** (Safety and Security Instructional Services) dit que l'instabilité au Sahel et au Maghreb résultant de l'incapacité à résoudre la question du Sahara occidental doit être l'une des préoccupations majeures de l'ensemble des parties concernées. Des voyous règnent dans la zone tampon en bordure du territoire, où ni le Front Polisario ni l'ONU n'a le pouvoir d'agir à l'encontre d'auteurs individuels, qui peuvent donc se livrer sans entrave au trafic de drogues et d'armes, à la contrebande de produits de base et à la traite d'êtres humains. L'anarchie de la zone a aggravé l'instabilité générale. En outre, le récent affrontement autour de Guerguerat entre le Front Polisario et les troupes marocaines a montré à quel point la situation était instable.

88. De plus, selon le European Strategic Intelligence and Security Centre, l'échelle des espaces ouverts, la porosité des frontières et le manque de coopération entre les États de la région permettent aux terroristes d'opérer en toute impunité. Les mécontents n'adhèrent pas nécessairement à l'idéologie des terroristes, mais sont plus enclins à partager des objectifs à court terme qui permettent à l'activité terroriste de progresser. En effet, 100 militants du Front Polisario auraient récemment rejoint des groupes terroristes opérant en Afrique du Nord.

89. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés alors qu'une catastrophe internationale s'aggrave. Un règlement pacifique au Sahara occidental permettrait d'instaurer la stabilité et de vaincre le terrorisme au Sahel et au Maghreb. Tous les Sahraouis doivent retourner dans leur pays d'origine dans le cadre du plan d'autonomie marocain et se préparer à œuvrer pour le bien de leur famille et l'avenir de leurs enfants grâce à la construction d'infrastructures, à l'accroissement des libertés et à la promotion de la démocratie.

90. **M^{me} Sams** (Antioch Community Church), saluant les Nations Unies pour leur rôle de chef de file dans le rapprochement des parties adverses pendant des années de négociations ainsi que pour la tentative ardue et finalement infructueuse d'organisation d'un référendum par la MINURSO, dit qu'en guise de troisième voie – une solution politique fondée sur le réalisme et un esprit de compromis –, l'ONU doit se pencher sur le plan d'autonomie proposé par le Maroc et appuyé par le Conseil de sécurité, ainsi qu'un ancien Envoyé personnel et un ancien Représentant spécial du Secrétaire général.

91. Le plan d'autonomie mettrait au moins un terme aux souffrances des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf. Les jeunes qui y vivent ont peu de possibilités de bénéficier d'une bonne éducation et d'obtenir un travail susceptible de leur assurer des moyens de subsistance, tandis que pour les plus vulnérables, les enfants, c'est tout leur avenir qui est en jeu. Le Front Polisario retarde la solution, souhaitant imposer sa voie sans aucun compromis.

92. **M. Arkoukou**, intervenant en sa qualité personnelle de militant des droits de l'homme au Sahara occidental occupé et passant en revue son histoire coloniale, dit que la guerre brutale et sanglante contre le peuple sahraoui déclenchée par l'invasion marocaine de 1975, au cours de laquelle ce pays a violé le droit international à plusieurs reprises et commis des atrocités, a pris fin, premièrement, quand le Maroc a signé un accord avec le Front Polisario, représentant légitime du peuple du Sahara occidental, et, deuxièmement, lorsque le Maroc a accepté le plan de paix parrainé par les Nations Unies et reconnaissant le droit du peuple à choisir librement son avenir par le biais d'un référendum d'autodétermination. Le référendum devait se tenir six mois après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu de 1991. Vingt-cinq ans plus tard, le peuple du Sahara occidental attend toujours que la communauté internationale tienne sa promesse.

93. Au cours de plusieurs décennies d'occupation, le Maroc a poursuivi ses violations systématiques des droits de l'homme, mais a réussi à les cacher en interdisant les médias indépendants nationaux et internationaux et les ONG. En 1991, la démographie du territoire occupé s'est mise à évoluer de manière radicale quand les colons marocains motivés par des incitations économiques et financières entamèrent une nouvelle invasion. Les Sahraouis, peuple autochtone, sont devenus une minorité sur leur propre territoire. M. Arkoukou a d'ailleurs lui-même pu constater le pillage quotidien des ressources naturelles. Le peuple du Sahara occidental demande à l'Assemblée générale de fixer une date pour le référendum attendu de longue

date et à prendre des mesures immédiates pour faire cesser le vol des ressources qui lui appartiennent.

94. **M^{me} Abu Elula** (étudiante, Westminster College) dit qu'il est honteux que la Commission ne soit pas capable d'honorer la promesse simple des Nations Unies d'organiser un référendum pour permettre au peuple sahraoui de choisir entre l'indépendance et le rattachement au Royaume du Maroc. Des mesures spécifiques doivent être prises pour contribuer au changement de vie des Sahraouis, en leur donnant le droit de vivre à l'abri de l'oppression et de la déshumanisation et en leur permettant d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et à de nouvelles perspectives. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour unir et protéger les nations du monde et pour protéger le droit international, non les intérêts des pays puissants. Les Sahraouis, qui ont vu beaucoup de référendums sur l'autodétermination se dérouler avec succès dans d'autres régions du monde, commencent à se demander si le temps n'est pas venu de prendre les choses en main. Née réfugiée de parents eux-mêmes nés dans un camp de réfugiés palestiniens en Syrie, M^{me} Abu Elula comprend comme il est facile de perdre confiance dans l'ONU et les efforts diplomatiques, et combien il est difficile de ne pas chercher d'autres solutions. La Commission doit veiller à ce que ces personnes ne perdent pas foi en elle car la légitimité de l'Organisation dépend de la croyance en son utilité.

95. **M. Jamison**, intervenant en sa qualité personnelle et soulignant qu'il n'est pas un lobbyiste payé au service de l'Algérie ou des dirigeants sahraouis, dit que son témoignage repose sur son expérience lors de cinq visites dans les camps sahraouis du désert du Sahara. L'hospitalité dont il a bénéficié a été remarquable et il a été impressionné par l'organisation et l'attention aux détails réservés aux visiteurs. Dans les camps, il a pu librement visiter n'importe quelle tente ou maison, s'entretenir avec toutes les personnes de son choix pour en savoir plus sur leur quotidien ou leur mode de vie et leur demander si elles étaient détenues contre leur volonté, ce qu'elles ont invariablement nié. En outre, il a pu exprimer librement ses convictions, y compris en ce qui concerne des questions très sensibles comme sa foi, avec de très hauts dirigeants musulmans. Si d'autres formulent des accusations concernant des activités inappropriées dans les camps de réfugiés sahraouis, lui pense que si ces accusations étaient vraies, les visites de l'extérieur ne seraient pas encouragées.

96. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) dit que, contrairement au pétitionnaire précédent et malgré plusieurs demandes, il n'a jamais été invité dans les

camps. Ceux-ci n'ont en fait rien à envier aux camps pénitentiaires et la situation s'aggrave de jour en jour. Au pillage de l'aide s'ajoutent les problèmes de prostitution et l'emploi de jeunes détenus comme « mules ». Encore plus troublant : le fait que les camps deviennent un terrain fertile pour le recrutement par d'autres terroristes. Les camps doivent être fermés et les prisonniers autorisés à partir. Le Maroc est disposé à les accueillir, quelle que soit leur origine. La Commission a laissé libre cours aux critiques à son encontre en échouant à abolir les camps. En outre, la menace de déstabilisation s'accroît et tous les habitants de la région sont menacés. L'époque actuelle ne tolère ni la déception, ni la tromperie, ni la désinformation. Il faut redonner aux Sahraouis l'espoir d'un avenir meilleur dans leur pays d'origine et le droit de choisir. Il faut les libérer.

97. **M. Aljabari** (Palestinian-Moroccan Friendship Society) dit que le Maroc, cherchant une solution consensuelle par voie diplomatique, a fait une proposition d'autonomie visant à régler le conflit artificiel du Sahara occidental et à promouvoir le développement dans les provinces du Sud. Il félicite le Maroc pour son relèvement économique et ses partenariats stratégiques avec les pays africains. Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine a suscité la peur dans certains milieux en raison de son poids économique, spirituel et stratégique. Le Maroc est une force géostratégique contre la traite d'êtres humains et le terrorisme dans le nord du Sahara, alors même que de graves problèmes, notamment en Libye et dans le Sahel, menacent la stabilité de l'ensemble de la région. Parvenir à un règlement négocié permettrait de faire reculer le terrorisme. Le Maroc est déterminé à débarrasser sa région saharienne des groupes terroristes et des trafiquants. Il est à espérer que la Commission contribue à trouver une solution politique pour rétablir la paix et la sécurité dans la région et éliminer le terrorisme.

98. Une solution négociée, respectant les droits fondamentaux, serait une solution responsable. Des centaines de milliers de Marocains sont confinés dans les camps de Tindouf contre leur volonté. Il convient de déterminer le nombre exact d'habitants afin que l'aide humanitaire qui leur est destinée ne soit plus volée. La question du Sahara occidental n'est pas une question de colonialisme, mais de réunification des territoires marocains. L'intégrité territoriale du Maroc n'est pas négociable.

99. **M. Nguyen Manh-Hung** (Institute for Africa and Middle East Studies, Viet Nam) dit, en tant que chercheur au fait de la question et qui connaît le territoire, qu'il pense que l'autonomie pour le Sahara

occidental est à l'heure actuelle la seule solution politique réaliste. Fruit d'un compromis entre deux points de vue opposés ayant abouti à une impasse dans le passé, l'autonomie apporterait l'ordre et la justice en préservant l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc tout en tenant compte du droit du peuple sahraoui sur son pays d'origine. Les appels répétés du Conseil de sécurité en faveur d'une solution fondée sur le réalisme et un esprit de compromis seraient respectés. Loin d'être une solution imposée, l'autonomie, qui est un mode courant et moderne de règlement de conflits, serait négociée entre les parties. Plus important encore, elle promet pour la région du Sahara et son peuple un avenir meilleur, synonyme de paix, de développement et d'intégration politique. L'ordre du jour du Gouvernement marocain envisage une accélération du développement dans la région du Sahara. Les projets médicaux, éducatifs et culturels prévus stimuleront le développement local. Sur le plan politique, le Gouvernement a indiqué sa volonté d'harmonisation et d'intégration et, de fait, aux élections de 2015, deux Sahraouis ont été élus présidents des deux conseils régionaux de la région du Sahara.

100. Les parties au différend du Sahara occidental doivent changer de mentalité et réfléchir sérieusement à l'autonomie comme solution répondant aux intérêts supérieurs, non de quelque groupe politique, mais des Sahraouis, qui pour beaucoup vivent depuis trop longtemps en tant que réfugiés dans le dénuement.

101. **M. Paciencia** (Youth Movement) dit que la question est celle du rétablissement complet de l'intégrité territoriale du Maroc. Le Maroc a eu le malheur d'être colonisé par deux puissances. N'ayant pas été en mesure de se débarrasser des deux en même temps, il a été obligé de négocier et de recouvrer ses territoires en deux étapes : en 1952-1953 et en 1975.

102. Le prétendu territoire du Sahara occidental ne diffère en rien des autres régions du Maroc. Les Berbères, les Arabes, les descendants andalous et d'autres forment un seul et même peuple qui s'est établi de la côte atlantique méridionale à la mer Méditerranée et aux frontières du désert. La région saharienne, d'où proviennent plusieurs de ses dynasties, ne peut être détachée du Maroc; elle partage la même histoire marocaine et la même appartenance ethnique berbère et arabe, et sa population parle les mêmes langues et pratique les mêmes rites musulmans. La véritable histoire du Maroc et de ses frontières méridionales ne figure pas sur les sites de propagande politique ou d'ONG s'empressant d'épouser la moindre cause sécessionniste du tiers monde. La communauté internationale se trouve face à deux

options : scinder le Maroc ou respecter son intégrité territoriale en appelant les parties à adopter une solution de compromis, que le Maroc propose généreusement, plutôt que d'insister pour une simple intégration. Le plan d'autonomie est la meilleure stratégie de règlement d'un différend qui dure depuis trop longtemps.

La séance est levée à 18 heures.